

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 32

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

3 octobre 2023

Date d'affichage de la
liste des délibérations :

12 octobre 2023

**Objet : Fonds
d'Initiatives Sportives :
Association des
Parents d'Elèves de
l'école Jean Rostand**

L'AN deux mille vingt-trois, le 9 octobre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL (à partir de la question n° 7), MM. CHASSAING (à partir de la question n° 3), DE ROCQUIGNY, DESMARETS, Mmes FEUERSTEIN, GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mme LYON, M. MONNET, Mmes MOURNIAC-GILORMINI (à partir de la question n° 17), NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Didier LARRAUFIE

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente jusqu'à la question n° 6

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
absent jusqu'à la question n° 2

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Monique STORKSEN

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
absente jusqu'à la question n° 16

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Boris BOUCHET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 OCTOBRE 2023**

QUESTION N° 20

OBJET : Fonds d'Initiatives Sportives : Association des Parents d'Elèves de l'école Jean Rostand

RAPPORTEUR : Pierre CHASSAING

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le mercredi 20 septembre 2023.

Le Fonds d'Initiatives Sportives prévu au budget vise à aider les clubs sportifs, lors de manifestations exceptionnelles, ou qui ont à engager des dépenses supplémentaires à destination d'un public ou évènement spécifique.

Dans ce cadre, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle pour un montant de :

- **450 €** à l'Association des Parents d'Elèves de l'école Jean Rostand dans le cadre du projet « Paris 2024 » dont l'ambition est d'amener un groupe d'élèves aux jeux paralympiques 2024 à Paris.

Les crédits seront prélevés sur le Fonds d'Initiatives Sportives, chapitre 65, article 6574, enveloppe 2916, dont le solde sera alors de 1 550 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement d'une subvention de 450 € à l'APE de l'école Jean Rostand**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 9 octobre 2023

Le Maire,

Pierre PECOUL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).